



Commune
d'ALSTING

ARRETE MUNICIPAL

n°49-2021

☒ Place de la Mairie - 57515 ALSTING

☎ 03 87 99 15 20

☎ 03 87 99 21 85

✉ mairiealsting@rtvc.fr

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} - En raison de travaux de réfection de toiture, prévus à partir du vendredi 05 novembre prochain pour une durée de 15 jours, au 2 rue des Boulangers à Alsting, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société FM TOITURE d'Alsting, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés, la circulation sera interdite entre les immeubles n°4 rue de Simbach et n°2 rue des Boulangers, pour la durée des travaux du vendredi 05 novembre au vendredi 26 novembre 2021 inclus. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Mme. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 05 novembre 2021

Le Maire, HEHN Jean-Claude

Jean-Luc MONNET
Adjoint au Maire

